

# PIECE N° 0 : RESUME NON TECHNIQUE

## 1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SITE

Caractéristiques générales du site	Synthèse des informations collectées	Annexe
<b>Localisation</b>	<p>La zone d'étude est située au nord de la commune de DIGNE LES BAINS dans le département des Alpes-de-Haute-Provence (04).</p> <p>Le pont des Arches se situe sur la RD900A au PR 2+200 qui permet de relier notamment les deux quartiers résidentiels « Champourcin » et « les Arches » de la commune de Digne les Bains.</p>	A1
<b>Cadastre</b>	<p><b>Références cadastrales :</b> Le pont des Arches est cadastré OP 198 OP 532, OP 533, OP 534, OP 535, et OP536 en rive droite de la Bléone. La berge gauche appartient au réseau routier départemental (non cadastré).</p>	A2
<b>Morphologie initiale</b>	<p><b>Altitude de la zone à aménager :</b> Le lit mineur de la Bléone est implanté à environ 610 m NGF au droit de l'OA existant, et la chaussée du pont à environ 615 m NGF. Le haut des berges est situé entre 3 et 4 m au-dessus du lit mineur.</p> <p><b>Pente générale :</b> Par analyse de la topographie du cours d'eau, la pente sur le secteur d'étude est évaluée à 0,98 %.</p>	A3
<b>Occupation des sols</b>	<p>Le pont des Arches permet le franchissement de la Bléone par la RD 900A en assurant la liaison entre la commune de Digne les Bains et les communes de Barles et de la Robine sur Galabre. Il permet la liaison entre le quartier de Champourcin au nord (systèmes cultureux et parcellaires complexes) où on peut localiser la déchetterie de Digne les Bains et la zone résidentielle et d'activités du quartier des Arches au sud (tissu urbain discontinu).</p>	A1
<b>Hydrographie et risque inondation</b>	<p>Le pont des Arches se situe sur le cours d'eau La Bléone.</p> <p>La qualité de la Bléone à DIGNE LES BAINS est suivie par la station « BLEONE A DIGNE LES BAINS » dont le code Sandre est 06157875 se situant en aval de la confluence avec le Bès.</p> <p>Cette masse d'eau a présenté un état écologique moyen jusqu'à 2014 et on observe une dégradation de la qualité du cours d'eau depuis 2014, au niveau du paramètre nutriments phosphorés. Cette masse d'eau a présenté un état écologique moyen en 2014.</p> <p>La commune de DIGNE LES BAINS est concernée par un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels). D'après le zonage réglementaire de ce PPRN, le secteur d'étude est implanté en zone rouge avec un aléa fort (OA en lit mineur).</p>	A4

Caractéristiques générales du site	Synthèse des informations collectées	Annexe
<p><b>Géologie</b></p>	<p>La Bléone traverse l'arc de Digne-les-Bains qui appartient aux chaînes subalpines méridionales.</p> <p>Le bassin versant de la Bléone se situe au niveau d'un nœud structural dans les chaînes alpines méridionales, où se rencontrent des séries dites provençales, dauphinoises et vocontiennes (Préalpes de Digne, Jurassique – Crétacé) connues dans ce secteur comme formant l'arc de Digne, et des séries néogènes (Miocène – Pliocène) largement représentées dans la partie Sud-Ouest par les conglomérats de Valensole.</p> <p>Au niveau lithologique, les terrains drainés sont essentiellement calcaires (notamment au niveau des crêtes constituées de calcaire du crétacé moyen et inférieur) et marneux (terres noires du Jurassique et marnes du Lias).</p> <p>Le bassin versant présente des sols relativement sensibles à l'érosion (marnes noires, marnocalcaires) qui constituent des zones d'alimentation en matériaux importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrains de montagne nus car de haute altitude,</li> <li>- Glissements de terrain et zones de gypse,</li> <li>- Surfaces conséquentes et marnes nues et soumises à une intense érosion.</li> </ul>	<p>A5</p>
<p><b>Hydrogéologie</b></p>	<p>D'après les cartographies du BRGM, le cours d'eau à l'étude repose sur les alluvions de la Bléone (masse d'eau référencée FRDG355).</p> <p>Les versants de part et d'autre reposent sur les formations variées du haut bassin de la Durance (FRDG417).</p> <p>D'après les données du SDAGE, ces masses d'eau possèdent un bon état quantitatif et chimique.</p> <p>Le terrain retenu pour l'opération se trouve à l'extérieur de toute aire de protection des captages AEP.</p>	<p>A6</p>
<p><b>Zones naturelles remarquables</b></p>	<p>Le secteur d'étude est implanté en zone ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : ZNIEFF Terrestre II « La Bléone et ses principaux affluents (les Duyes, le Galèbre, le Bès, le Bouinenc) et leurs ripisylves ».</p> <p>Le projet se situe hors zone Natura 2000, à environ 8 km de la Zone Spéciale de Conservation « Cheval Blanc – Montagne de Boules – Barre des Dourbes » FR9301530.</p> <p>Le projet se trouve en zone humide : Communautés annuelles des graviers et des vases de la Bléone (EUR : 3220), lit mineur de la Bléone, à débit turbulent et rapide (EUR : 3260).</p> <p>Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 a fait l'objet d'une étude réalisée par NATURALIA, il est joint en annexe <b>A7</b>.</p>	<p>A7</p>

## **2. PRÉSENTATION DU PROJET**

---

Le Département porte le projet de reconstruction du pont des Arches le long de la RD900a sur la commune de Digne les Bains (04).

Le pont des Arches actuellement en place, construit en 1894 présente plusieurs pathologies (fissuration, zones d'oxydation et d'érosion...) et des conditions de circulation non aisées de par l'étroitesse de l'ouvrage.

La reconstruction du pont des Arches a pour objectif de sécuriser le passage sur ouvrage des véhicules légers, des poids lourds et des piétons, de pérenniser le franchissement de la Bléone en remplaçant l'ouvrage vieillissant et de développer les modes de circulation doux.

Le projet de reconstruction prévoit :

- La reconstruction du pont à l'aval immédiat de l'ancien. Deux piles en rivière seront créées.
- Le maintien de la circulation sur l'ancien pont durant la durée des travaux ;
- Le raccordement aux voiries existantes par un rond-point en berge droite et un croisement en demi-carrefour en « T » en berge gauche ;
- La démolition de l'ancien pont y compris la pile centrale après la mise en service du nouveau pont.

### 3. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET

ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE, TYPE, ET DUREE DE L'IMPACT
<b>EN PHASE TRAVAUX</b>		
<b>Eau de surface - Quantité</b>	Dérivation de la Bléone	Faible
<b>Eau souterraine – Quantité</b>	Abattement temporaire et ponctuel de la nappe (pompage) / perte non négligeable dans le processus de recharge de la nappe	Faible
<b>Milieux aquatiques</b>	Dérivation Bléone	Faible
<b>Milieux aquatiques - Qualité</b>	Pollution accidentelle	Modéré
	Pollution chronique	Faible
<b>Trafic routier</b>	Maintien du pont actuel / Création d'alternat en berge gauche / Bruit	Modéré
<b>Zones humides</b>	Destruction des zones humides	Faible
	Altération de la fonctionnalité écosystémique des zones humides	Modéré
	Impact sur les secteurs des frayères	Faible
	Altération de la qualité biologique de l'eau	Faible
<b>Flore</b>	Destruction de la flore	Faible
<b>Faune</b>	Perturbation des espèces terrestres (bruit, odeur, etc.)	Modéré
	Perturbation des espèces volantes (bruit, mouvements, etc.)	Faible
	Perturbation des activités vitales	Faible
<b>Usages de l'eau</b>	Alimentation en eau potable (terrain à l'extérieur de toute aire de protection des captages AEP)/ canal des Moulines est repéré à 300 m	Faible
	Activité de la pêche	Modéré
<b>Morphologie</b>	Chenalisation de la Bléone, création des merlons, création des accès, l'aménagement des bassins de décantation, etc.	Faible

ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'IMPACT	NATURE, TYPE, ET DUREE DE L'IMPACT
<b>EN PHASE D'EXPLOITATION</b>		
<b>Eau de surface - Quantité</b>	Implantation du nouveau pont et démolition de l'ancien	Faible
<b>Eau souterraine – Quantité</b>	Aucun impact	Très faible
<b>Milieux aquatiques</b>	Dimensionnement pour Q100	Très faible
<b>Milieux aquatiques - Qualité</b>	Aucun impact	Très faible
<b>Transport solide</b>	Faibles hauteurs et vitesses des écoulements	Faible
<b>Trafic routier</b>	Augmentation de la largeur totale et la largeur cyclable du pont	Positif
<b>Zones humides</b>	Création des nouvelles voies préférentielles d'écoulement naturelles / Regain de la surface humide au niveau de la pile centrale de l'ancien pont.	Faible
<b>NATURA 2000</b>	Site hors zone NATURA 2000	Faible

#### 4. MESURES CORRECTIVES PREVUES ET MOYENS DE SURVEILLANCE

<b>MESURES CORRECTIVES PREVUES</b>	
<b>Mesures d'évitement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du bras de déviation en assurant des vitesses compatibles avec les capacités de nage des espèces cibles, pour la majeure partie de la durée du chantier,</li> <li>• Réalisation des pêches de sauvegarde,</li> <li>• Adaptation du calendrier d'intervention au calendrier biologique afin d'éviter d'impacter le frai est de travailler en dehors de la période de reproduction des espèces présentes. La période favorable pour le début des travaux au point de vue environnemental et biologique : <b>entre fin juillet et fin octobre.</b></li> </ul>
<b>Mesures de réduction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation / adaptation / balisage des emprises de travaux et des installations de chantier : Toutes les zones d'emprise travaux ainsi que les voies de circulation des engins seront précisément identifiées et délimitées,</li> <li>• Aménagement des points de raccordement amont/aval de la dérivation provisoire avec le lit principal de la Bléone car ils sont sujets à de fortes érosions,</li> <li>• Les batardeaux doivent être réalisés à l'aide de matériaux stables, issus du lit du cours d'eau (aucun matériau d'apport) et dégageant le moins possible de MES,</li> <li>• La mise en eau du cours d'eau doit suivre des principes et des précautions,</li> <li>• Les sédiments retirés du bassin de rétention doivent être déposés hors des milieux hydriques,</li> <li>• Le demandeur s'informerera pendant toute la durée des travaux de la situation de vigilance crue via notamment le site internet <a href="http://vigicrues.gouv.fr">vigicrues.gouv.fr</a>, pour la station de Salignac (Durance).</li> <li>• Les dispositifs préventifs de lutte contre la pollution doivent être respectés.</li> </ul>
<b>Mesures d'accompagnement</b>	Un <b>Responsable AMO environnement et/ou contrôle extérieur</b> suivra le déroulement du chantier.
<b>Mesures de compensation</b>	<p>La disposition 6B-04 du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 « Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets » fixe le ratio compensatoire pour les zones humides détruites à 200%.</p> <p>La compensation des zones humides détruites au droit du projet peut être faite par la <b>restauration de la ripisylve via le traitement du Robinier faux-acacia (invasif)</b> et la replantation d'espèces végétales locales adaptées en <b>berge droite</b> de la Bléone. Ainsi, la compensation correspondra à une surface minimale compensatoire de <b>0,158 ha</b>.</p>
<b>MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des travaux,</li> <li>• Gestion des risques de pollution accidentelle en phase travaux,</li> <li>• Information en cas d'accident / incident,</li> <li>• Suivi et entretien des ouvrages provisoires,</li> <li>• Dispositions prévues en fin de chantier,</li> <li>• L'entretien et le suivi de l'infrastructure.</li> </ul>	